



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**COMMUNE D'ILLE SUR TET**  
**SEANCE DU 11 OCTOBRE 2018**

**Date de convocation :**

05/10/18

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 23

L'an deux mille dix-huit et le onze octobre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Patrice RIU, Catherine PALAU, Cécile LAVALL, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Mrs Xavier BERAGUAS (à Naïma METLAINE), Denis OLIVE (à Françoise CRISTOFOL), Bruno COSTA (à Caroline PAGÈS), Cédric SANCHEZ (à Claude AYMERICH), Philippe PIQUÉ (à Frédéric CRAVO), Florence PERAMON (à Jérôme PARRILLA), pour voter en leur nom.

Absentes : Mmes Céline SALGUERO, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE, Géraldine MIR.

Mr Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2018/61 : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS PERMETTANT CERTAINS AMÉNAGEMENTS ET TRAVAUX ÉLECTRIQUES SUR UN TERRAIN APPARTENANT À LA COMMUNE TRANSFORMATEUR DU STADE**

Monsieur le Maire expose qu'une convention de servitudes a été signée par Monsieur le Maire avec la Société ENEDIS, permettant certains aménagements et travaux électriques sur un terrain sis à Ille sur Tet, cadastré section AS N° 96 (Route de Prades), pour le remplacement du transformateur du stade.

Cette convention de servitudes doit faire l'objet d'un acte authentique, dont ERDF a demandé la rédaction à l'Office Notarial de Millas BERTRAND - GOUVERNAIRE.

Entendu le rapport, après avis de la Commission de l'Urbanisme, et après en avoir délibéré,  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique relatif à la convention de servitudes (PO 8425) avec ENEDIS, permettant certains aménagements et travaux électriques sur le terrain cadastré Section AS N° 96, appartenant à la Commune.

- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 11 octobre 2018

 **Le Maire,**  
  
**William BURGHOFFER**